

*Date de dépôt : 26 mai 2010*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Barde : Pont du**  
**Mont-Blanc, y a le feu ! Que fait la DGM ?**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*L'axe sur lequel se situe le pont du Mont-Blanc est probablement le plus fréquenté de Genève par d'innombrables voitures, transports en commun et tout autre véhicule, de ceux qui tentent péniblement de se rendre à leur travail quotidiennement.*

*Il est donc curieux d'entreprendre des travaux sur les feux de signalisation à cette période de l'année.*

*N'aurait-il pas fallu choisir une période de vacances pour les entreprendre?*

**Ma question est la suivante :**

**Sur quels critères la DGM planifie-t-elle ses travaux d'entretien des feux de signalisation ?**

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La suppression des feux de signalisation dans les carrefours à fort trafic pénalise la progression de tous les modes de transports et augmente le danger de la circulation. Ce type d'intervention est en conséquence soigneusement planifié et, dans la mesure du possible, réalisé dans des périodes où le trafic est plus faible, telles que les périodes de vacances.

En l'occurrence, le changement complet des installations du carrefour situé à la tête nord du pont du Mont-Blanc a dû être réalisé en avril 2010, pour permettre la gestion des flux de trafic dans le secteur compris entre le quai du Mont-Blanc et la place des XXII-Cantons durant les prochaines étapes du chantier du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Ces étapes elles-mêmes se dérouleront dès fin juin et durant la période estivale, précisément pour limiter les perturbations du trafic.

D'ici la fin juin, deux autres installations de feux doivent être changées à proximité du pont du Mont-Blanc dans la même perspective. Il s'agit du carrefour entre le quai du Mont-Blanc et la rue des Alpes (du 17 au 27 mai 2010) et celui entre le quai du Mont-Blanc et la rue Adhémar-Fabri (du 14 au 24 juin 2010).

Pour l'heure, ces travaux se déroulent à satisfaction. Les corps de police sont organisés pour assurer la meilleure sécurité possible durant les périodes d'interruption, et les feux au bout du pont du Mont-Blanc ont pu être rétablis le 7 mai 2010, au bout de 12 jours, au lieu de trois semaines prévues.

Globalement, la réalisation du TCOB nécessite l'adaptation, plus ou moins conséquente, de plus de 60 carrefours à signaux lumineux. Très contraint, le planning de ces réalisations doit s'adapter en permanence à l'évolution du chantier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP